

# **COMMUNE DE SAINT PRIVAT**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIIN 2024**

2024 – 47 Vente du mobilier de l'auberge de la Xaintrie

**DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE**  
**COMMUNE de ST PRIVAT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'An deux mille vingt-quatre**, le 12 juin, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la salle des associations à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2024.

**Présents** : Messieurs SALLARD, CHAUDIÈRES, MOULIN, COMBE, FORETNEGRE, HOURTOULE et Mesdames TROYA, FOLCH, LAJOINIE, BELVEYRE, DELPIROUX et MORVAN.

**Absents** : Madame FAILLET TURON et Monsieur DUCROS

**Procuration** : Monsieur DUCROS à Monsieur SALLARD

**Secrétaire de séance** : Monsieur Philippe MOULIN

**N° 2024 / 47**

**VENTE DU MOBILIER DE L'AUBERGE DE LA XAINTRIE**

En préambule, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le caractère urgent de cette réunion exceptionnelle, motivée par la vente aux enchères publiques du mobilier de l'auberge de la Xaintrie suite à la liquidation de la Société VEDEC, propriétaire du fonds.

Vente qui aura lieu vendredi 14 juin à 9 heures 30.

Le Conseil Municipal approuve cette urgence à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle la situation de l'auberge de la Xaintrie. Cet établissement ayant pour activités hôtellerie – restauration a été repris il y a une douzaine d'années par un investisseur, Monsieur Yves Polfliet, pour l'agrandir et le restructurer. Après travaux, cet établissement a bénéficié d'un arrêté d'ouverture le 20 août 2015, suite à l'avis favorable de la commission de sécurité en date du 31 mars 2015.

Deux sociétés ont été créées : la société DRYM IMMO : société immobilière propriétaire des murs et la SAS VEDEC : propriétaire du fonds de commerce et mobilier.

Après quelques années de bon fonctionnement et une clientèle en augmentation grâce aux séjours d'autocaristes et de groupes touristiques divers de plus en plus nombreux, les choses se sont compliquées, notamment avec la période COVID et post COVID, qui n'ont pas permis de retrouver une activité suffisante.

La société DRYM IMMO s'est retrouvée en liquidation judiciaire entraînant avec elle en janvier 2024 la liquidation de la SAS VEDEC.

Aujourd'hui deux mandataires judiciaires sont en charge de ces liquidations : la SELARL LGA pour la société DRYM IMMO et le cabinet BTSG pour la société VEDEC.

Une vente aux enchères publiques du mobilier vient d'être ordonnée dernièrement. Elle aura lieu vendredi 14 juin 2024 à 9 heures 30, sous la responsabilité de Maître Rabechault-Barrière, commissaire de justice à Tulle.

Afin de ne pas laisser vider cet établissement des matériels d'hôtellerie et restauration nécessaires à une reprise, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune apporte, si besoin, un soutien

financier à définir sous forme d'avance remboursable à un éventuel acquéreur, qui s'engagerait à rouvrir cet établissement.

Monsieur le Maire précise qu'il vient d'avoir des contacts sérieux avec Monsieur Bekaert, Président national des Logis de France, propriétaire de l'hôtel central à Bort les Orgues, qui est très intéressé par une reprise. Ils ont visité ensemble l'établissement qui est en parfait état, avec un mobilier de qualité, dans des conditions favorables à une réouverture rapide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'octroyer, si besoin, une somme maximale de 20000 € pour cette vente à Monsieur Bekaert, sous forme d'avance remboursable selon des modalités à définir, à condition que Monsieur Bekaert s'engage sur cette proposition et sur une promesse de réouverture de l'établissement dont il envisage l'achat des murs,**
- **Monsieur le Maire est chargé de l'application de cette décision.**